

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 389

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

491 049 466 RCS Bordeaux.

@COM. AUDIT, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 445100.00 EUR.

Adresse : 61, Rue Jean Briaud, 33700 Mérignac.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : BILANS-JURIS-CONSEILS Société absorbée Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 61 Rue Jean Briaud 33700 MERIGNAC 750 695 751 RCS BORDEAUX ET @COM. AUDIT, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES Société absorbante Société à responsabilité limitée au capital de 445 100 euros Siège social : 61 Rue Jean Briaud 33700 MERIGNAC 491 049 466 RCS BORDEAUX
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 4 mars 2024, La société BILANS-JURIS-CONSEILS, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 61 rue Jean Briaud 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 750 695 751 RCS BORDEAUX, et la société @COM. AUDIT, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, société à responsabilité limitée au capital de 445 100 euros, dont le siège social est 61 rue Jean Briaud 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 491 049 466 RCS BORDEAUX, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BILANS-JURIS-CONSEILS par la société @COM. AUDIT, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES. Les éléments d'actifs étant évalués au 30/06/2023 à DEUX CENT TRENTE TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOUZE EUROS (233 872,00 €) et le passif pris en charge à la même date s'élevant à CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS (193 885,00 €), l'actif net apporté par la société BILANS-JURIS-CONSEILS à la société @COM. AUDIT, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES s'élève donc à TRENTE NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS (39 987,00 €). La société @COM. AUDIT, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES détenant la totalité des 100 parts sociales composant le capital social de la société BILANS-JURIS-CONSEILS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La différence entre l'actif net transféré par la société BILANS-JURIS-CONSEILS qui est fixé à TRENTE NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS (39 987,00 €), et la valeur nette comptable des 100 parts sociales de ladite société détenue par la société @COM. AUDIT, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE

COMMISSARIAT AUX COMPTES, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société @COM. AUDIT, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, qui s'élève à VINGT HUIT MILLE HUIT CENT SIX EUROS (28 806,00 €), représente un boni de fusion d'un montant de ONZE MILLE CENT QUATRE VINGT EUROS (11 180,00 €). Ce boni de fusion sera comptabilisé dans le résultat financier de la société absorbante à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués, et dans les capitaux propres, pour le montant résiduel. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BILANS-JURISCONSEILS depuis le 01/07/2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société @COM. AUDIT, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES. La fusion sera réalisée le 30/04/2024. La société BILANS-JURIS-CONSEILS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-15 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX au nom des deux sociétés le 06/03/2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

